

# INDEX Égalité Femmes / Hommes 2025

Cet index est conçu pour faire progresser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au sein des entreprises. Il permet de mesurer les efforts réalisés ou à faire sur quatre critères.



## 38/40

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

## 35/35

Écart de taux d'augmentations individuelles pour les entreprises entre 50 et 250 salariés



Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

**Index non calculable\***

*\* Aucune salariée n'est revenue de congé maternité sur la période de référence. Dans un tel cas, l'indicateur impossible à calculer n'est pas pris en compte, seuls le sont les indicateurs exploitables. L'indicateur incalculable est neutralisé et l'index est recalculé sur une base 100.*

## 5/10

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations



Total  
**91,76/100**

Le groupe **maintient ses efforts** pour mener une **politique d'égalité professionnelle** entre ses collaborateurs.



SAS au capital de 627 960€  
RCS Paris 444 771 083



GSMC - SAS au capital de 251 080,20€  
RCS Paris 484 722 004